

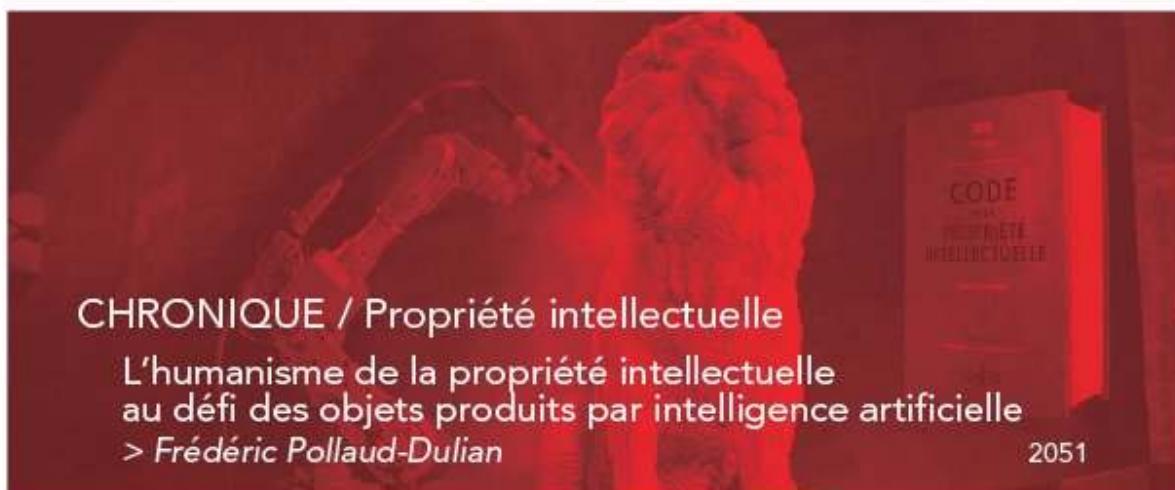
Revue des sommaires

Mercredi 23 novembre 2022

[Liste des revues et disponibilité à la salle de droit commercial](#)

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
198^e année
24 novembre 2022
n° 40 / 7973^e
pages 2033 à 2096



CHRONIQUE / Propriété intellectuelle

L'humanisme de la propriété intellectuelle
au défi des objets produits par intelligence artificielle
> Frédéric Pollaud-Dulian

2051

ÉDITORIAL

2033 Quand le juge russe donne dans le surréalisme, Michel Vivant

ACTUALITÉS

2043 Arrêt des soins (directives anticipées) : constitutionnalité du régime

POINTS DE VUE

2047 L'usage du veto sur fond de guerre en Ukraine : l'Assemblée générale au secours du Conseil de sécurité ?, Catherine Mala et André-Marie Gbénou

2049 Le dépôt irrégulier doit-il disparaître ?, Guillaume Drouot

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

2056 **Chronique** : La modification de la mention du sexe à l'état civil pour les mineurs, Amélie Gogos-Gintrand

2063 **Panorama** : Droit patrimonial de la famille, interne et international, Sara Godechot-Patris et Clothilde Grare-Didier

2076 **Notes** : L'apposition de sa marque sur un produit suffit à rendre le distributeur responsable du défaut de sécurité, note sous CJUE 7 juill. 2022, Jean-Sébastien Borghetti

2081 Habilitation familiale en représentation : les actes interdits, note sous Civ. 1^{re} avis, 20 oct. 2022, Jean-Jacques Lemouland et Gilles Raoul-Cormell

2086 Les statuts priment, note sous Com. 12 oct. 2022, Jean-Baptiste Barbièri

2091 L'inapplicabilité de la prescription biennale du code de la consommation à l'égard du non-professionnel, note sous Civ. 3^{re}, 28 sept. 2022, Jean-Denis Peller

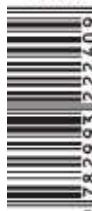
ENTRETIEN

2096 Maxime Barba - La légalité de la réforme de la procédure civile de 2019 sous l'œil du Conseil d'État

Version numérique incluse*



322240



DA
LOZ
Lefebvre Dalloz

Recueil Daloz

31/35 rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.daloz.fr - recueil@daloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PENAL & OUVRAGES »,
HELENE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BENABIT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCAL DEUMIER

RÉDACTION

DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Credit-Gamme : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Content-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZE-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{er} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUILAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marm-92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 ventes@daloz.fr

Relations clients : Corinne ROUTIER, Responsable

Tél. : 01 41 05 29 62

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24-publicite@lefefvre-sarut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 959,74 € TTC

Étranger : 1016,56 € TTC

Prix au numéro : 41,86 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Novembre 2022

Éditions Daloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié

dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

Ptot : 0,08 kg/t

SOMMAIRE

ÉDITORIAL

Michel Vivant

2033 Quand le juge russe donne dans le surréalisme



2036 DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Concurrence (européenne) : production de « preuves pertinentes », CJUE 10 nov. 2022

Fonds de commerce et commerçants

Agent commercial (cessation du contrat) : faute grave découverte ultérieurement, Com. 16 nov. 2022

Agent commercial (cessation du contrat) : faute grave imputable au mandant, Com. 16 nov. 2022

2037 DROIT CIVIL

Famille-Personne-Succession

Autorité parentale (intérêt de l'enfant) : droit de visite simple sans hébergement, Civ. 1^{re}, 16 nov. 2022

Succession (donation) : calcul du rapport sur l'émolument net, Civ. 1^{re}, 16 nov. 2022

Ordonnance de protection (nullité) : défaut d'annexion des pièces, Civ. 1^{re}, 16 nov. 2022

2038 DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (décès du preneur) : continuation au profit du conjoint, Civ. 3^e, 16 nov. 2022

Construction-Urbanisme

Contrat d'entreprise (garantie décennale) : action de l'usufruitier, Civ. 3^e, 16 nov. 2022

Monument historique (infraction) : périmètre de protection, Civ. 3^e, 16 nov. 2022

2040 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Conflit de lois (Convention de Rome) : principes Unidroit, Com. 16 nov. 2022

2040 DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Délit commis à l'étranger (action civile) : constitutionnalité du régime, Cons. const. 18 nov. 2022

Procédure pénale

Vidéosurveillance (vie privée) : validité du moyen de preuve, Crim. 15 nov. 2022

Perquisition (vie privée) : validité

de l'autorisation judiciaire, Crim. 15 nov. 2022

Détention provisoire (conditions indigentes) :

droit d'accès au juge, Crim. 16 nov. 2022

Exécution des peines (recours) :

constitutionnalité du régime, Cons. const. 18 nov. 2022

2043 DROIT PUBLIC

Santé publique

Arrêt des soins (directives anticipées) : constitutionnalité du régime, Cons. const. 10 nov. 2022

2044 DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Inaptitude du salarié (licenciement) : consultation des délégués du personnel, Soc. 16 nov. 2022

2044 PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (divorce) : reconnaissance d'un accord entre les époux, CJUE 15 nov. 2022

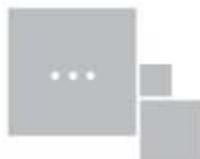
Appel civil (comparution) : office de la cour d'appel, Civ. 2^e, 17 nov. 2022

Appel civil (communication électronique) : application de l'arrêté du 20 mai 2020, Civ. 2^e, 17 nov. 2022

Appel civil (indivisibilité) : conséquences du défaut de caractérisation, Civ. 2^e, 17 nov. 2022

Voie d'exécution

Vente sur adjudication (licitation) : pas de titre d'expulsion, Civ. 2^e, 17 nov. 2022



POINTS DE VUE

2047

L'usage du veto sur fond de guerre en Ukraine :
l'Assemblée générale au secours du Conseil de sécurité ?
par Catherine Maia et André-Marie Gbénou

2049

Le dépôt irrégulier doit-il disparaître ?
par Guillaume Drouot



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

2051

L'humanisme de la propriété intellectuelle
au défi des objets produits par intelligence artificielle
par Frédéric Pollaud-Dulian

2056

La modification de la mention du sexe
à l'état civil pour les mineurs
par Amélie Gogos-Gintrand

PANORAMA

2063

Droit patrimonial de la famille, interne et international
septembre 2021 – septembre 2022
par Sara Godechot-Patris et Clothilde Grare-Didier

NOTES

2076

L'apposition de sa marque sur un produit suffit
à rendre le distributeur responsable du défaut de sécurité,
note sous CJUE 7 juill. 2022
par Jean-Sébastien Borghetti

2081

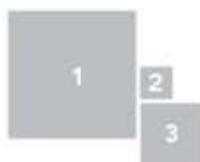
Habilitation familiale en représentation :
les actes interdits, note sous Civ. 1^{re}, avis, 20 oct. 2022
par Jean-Jacques Lemouland et Gilles Raoul-Cormeil

2086

Les statuts priment,
note sous Com. 12 oct. 2022
par Jean-Baptiste Barbieri

2091

L'inapplicabilité de la prescription biennale du code
de la consommation à l'égard du non-professionnel,
note sous Civ. 3^{re}, 28 sept. 2022
par Jean-Denis Pellier



ENTRETIEN

2096

Maxime Barba - La légalité de la réforme de la procédure civile de 2019 sous l'œil du Conseil d'Etat

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@tfefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

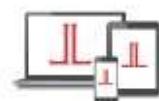
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du Recueil Dalloz, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maximal) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos Identifiants personnels ou des Identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr



QUESTION PRATIQUE

SOCIÉTÉ « PARTIE » À UN PACTE D'ASSOCIÉS OU PACTE SIGNÉ « EN PRÉSENCE DE LA SOCIÉTÉ »

Il n'est pas opportun de faire de la société une partie au pacte, démontrent J. Delvallée et A. Reygrobelle.

20



www.efl.fr



À LA UNE

Sociétés - Cession d'actions prévue par un pacte d'actionnaires : durée du pacte et prix de cession

4

Biens de l'entreprise - Le non-respect d'un contrat de licence de logiciel peut être sanctionné par la contrefaçon

16

Concurrence - Le préjudice subi en cas de restriction de concurrence verticale doit être démontré

17



EDITIONS
FRANCIS LEFEBVRE

Lefebvre Dalloz



Sociétés

- 4 - Cession d'actions prévue par un pacte d'actionnaires
- 5 - Délibérations d'un conseil d'administration irrégulièrement composé
- 6 - Décision collective de société civile prise sans respecter les statuts
- 7 - Responsabilité du dirigeant ayant détourné des informations de son ancien employeur
- 8 - SAS ayant recours au financement participatif
- 9 - Recours contre la mise en liquidation judiciaire d'une société par un associé

Entreprise en difficulté

- 9 - Sort d'une créance née après l'adoption du plan
- 10 - Revendication d'un bien remis pendant la période d'observation

Contrats

- 12 - Effets de la faute grave de l'agent commercial
- 12 - Qualité d'agent commercial du mandataire qui doit chercher des investisseurs

Finances de l'entreprise

- 13 - Recours du garant autonome contre le donneur d'ordre
- 14 - Exception opposable par la caution au créancier
- 14 - Appréciation du caractère disproportionné d'un cautionnement
- 15 - Date d'appréciation de la violence à l'égard de la caution

Biens de l'entreprise

- 16 - Sanction du non-respect d'un contrat de licence de logiciel

Concurrence

- 17 - Action en réparation en cas de restriction de concurrence verticale
- 17 - Obtention d'un avantage sans contrepartie ou disproportionné
- 18 - Projet d'équipement commercial engendrant une artificialisation des sols
- 19 - Conditions générales de vente des produits alimentaires

Consommation

- 19 - Application de la garantie légale de conformité au contrat d'entreprise

Veille

- 24 - Veille fiscale et sociale



QUESTION PRATIQUE



20

SOCIÉTÉ « PARTIE » À UN PACTE D'ASSOCIÉS OU PACTE SIGNÉ « EN PRÉSENCE DE LA SOCIÉTÉ », QUELLES DIFFÉRENCES ?

REVUE LAMY

Droit des Affaires

Covid-19 : le paiement des loyers commerciaux imposé par la Cour de cassation

Adeline THOBIE et Yann HEYRAUD

– Confiscation pénale et liquidation judiciaire : quelle place pour le liquidateur ?

David PAMART

– Le naufrage de la Cour de justice à la confluence du droit international privé européen
et de l'arbitrage

Maxime BARBA

– Prescription des actions en dommages et intérêts pour les infractions au droit
de la concurrence

Karin-Amélie JOUVENSAL

– Le sort des contrats conclus en violation du monopole bancaire

Nicolas IDA

186 | MENSUEL
NOVEMBRE 2022



Wolters Kluwer

Conseil scientifique

Sylvie de VENDEUIL :

Conseiller scientifique

Marie-Pierre BLIN-FRANCHOMME :

Maître de conférences HDR Université Toulouse Capitole, chargée de mission développement durable

Jean-Michel do CARMO SILVA :

Professeur de droit, Grenoble École de Management

Emmanuel DAOUD :

Avocat associé, Cabinet VIGO

Jack DEMAISON :

Avocat associé, SIMON Associés

Laurence Caroline HENRY :

Professeur - Avocat général en service extraordinaire à la chambre commerciale de la Cour de cassation

Arnaud LECOURT :

Maître de conférences, Université de Pau et des pays de l'Adour

Jacques MESTRE :

Professeur agrégé des Facultés de droit

Cyril NOURISAT :

Professeur agrégé des Facultés de droit, Université Jean Moulin - Lyon 3

Président, Directeur de la publication :

Hubert CHÉMELA

Directrice des Éditions :

Sylvie DURAS

Rédactrice en chef :

Chloé MATHONNIÈRE - 01 85 58 31 75

chloe.mathonniere@wolterskluwer.com

Rédactrice en chef adjointes :

Anouk JAUNASSE - 01 85 58 31 58

anouk.jaunasse@wolterskluwer.com

Joséphine de ROMANET - 01 85 58 36 04

josephine.deromanet@wolterskluwer.com

Ont participé à ce numéro : Jérémy BERLEMONT,

Guillaume CARTERET, Lionel COSTES, Stavroula

KOULOUCHERI, Pascale LEDOUX, Victoria

MAURIÈS et Héloïse PLANCKAERT

Éditeur : Wolters Kluwer France

SAS au capital de 14 500 000 €

Siège social : 7, rue Emmy Noether,

93400 Saint Ouen - Tél. : 01 85 58 30 00

RCS Bobigny 480 081 306

Siret : 480 081 306 00148

TVA FR 55 480 081 306

Associé Unique :

Holding Wolters Kluwer France

N° Commission Paritaire : 0125 T 87146

N° ISSN : 2109-9367 (version en ligne)

N° ISSN : 1279-8401 (version imprimée)

Dépôt légal : à parution

Abonnement annuel : 614,64 € TTC

Prix au numéro : 55,87 € TTC

© N°Cristal 09 69 39 58 58
APPEL NON SURTAXÉ

Imprimerie Dupliprint Mayenne :
733 rue Saint-Léonard, 53100 Mayenne



Origine du papier : Pologne

Taux de fibres recyclées : 0%

Certification : PEFC N°2011-SKM-PEFC-43

Eutrophisation : Ptot 0,006 kg / tonne

Cette revue peut être référencée de la manière suivante : RLDA 2022/186, n° 7588 ; année/n° de la revue, n° du commentaire)

Crédit photos : Getty Images

Sommaire

FOCUS P. 4

■ Confiscation pénale et liquidation judiciaire : quelle place pour le liquidateur ?
David PAMART

LES ESSENTIELS DU MOIS P. 7

ÉCLAIRAGE P. 21

■ Covid-19 : le paiement des loyers commerciaux imposé par la Cour de cassation
Adeline THOBIE et Yann HEYRAUD

ANALYSE P. 27

■ Le naufrage de la Cour de justice à la confluence du droit international privé européen et de l'arbitrage
Maxime BARBA

JURISPRUDENCE COMMENTÉE

■ Prescription des actions en dommages et intérêts pour les infractions au droit de la concurrence p. 35
Karin-Amélie JOUVENSAL

■ Le sort des contrats conclus en violation du monopole bancaire p. 39
Nicolas IDA

Revue Droit & Affaires, n° 18 du 01 décembre 2021

Sommaire du numéro

La dette



DOSSIER : LA DETTE

ESQUISSE D'UNE THEORIE DE LA DETTE JUSTE

N° 1 - Par Hubert DE VAUPLANE

[Consulter le PDF](#)

DOSSIER : LA DETTE

DEDRAMATISONS LA DETTE FRANÇAISE

N° 2 - Par Edwin LE HÉRON

[Consulter le PDF](#)

DOSSIER : LA DETTE

VARIATION SUR LA FISCALITE DES INITIAL COIN OFFERINGS

N° 3 - Par Frédéric DOUET

[Consulter le PDF](#)

DOSSIER : LA DETTE

DE LA DETTE AUX CAPITAUX PROPRES

N° 4 - Par Amanda BEVAN DE BERNÈDE , Bertrand DELAUNAY et Jean-Pierre FARGES

[Consulter le PDF](#)

DOSSIER : LA DETTE

SUBSTITUTION DE DEBITEUR ET EMISSIONS OBLIGATAIRES

N° 5 - Par Julien SÉBASTIEN

[Consulter le PDF](#)

DOSSIER : LA DETTE

LA DETTE LBO AUX CONFINS DES REFORMES

N° 6 - Par Emmanuelle LEROY et Pierre ROUX

[Consulter le PDF](#)

DOSSIER : LA DETTE

VERS UN FINANCEMENT OBLIGATAIRE PLUS RESPONSABLE DES ENTREPRISES : QUEL ENCADREMENT PAR LE DROIT ?

N° 7 - Par Juliane DESSARD JACQUES et Eole RAPONE

[Consulter le PDF](#)

LES ACTES DU WEBINAIRE DU 18 JUIN 2021 SUR LA DETTE

PROPOS INTRODUCTIFS

N° 8 - Par Étienne MATHEY

[Consulter le PDF](#)

LES ACTES DU WEBINAIRE DU 18 JUIN 2021 SUR LA DETTE

LES NOUVEAUX MODES DE FINANCEMENT ALTERNATIFS FACE AUX MODELES TRADITIONNELS

N° 9 - Par Olivier GOY

[Consulter le PDF](#)

LES ACTES DU WEBINAIRE DU 18 JUIN 2021 SUR LA DETTE

L'ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS TYPES DE FINANCEMENTS ET ANALYSE DU MODÈLE « ORIGINATE TO DISTRIBUTE »

N° 10 - Par Sophie JAVARY

[Consulter le PDF](#)

LES ACTES DU WEBINAIRE DU 18 JUIN 2021 SUR LA DETTE

LES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

N° 11 - Par Stéphanie CORBIÈRE et David ALBERTINI

[Consulter le PDF](#)

LES ACTES DU WEBINAIRE DU 18 JUIN 2021 SUR LA DETTE

LES RESTRUCTURATIONS DE DETTE

N° 12 - Par Philippe DUBOIS

[Consulter le PDF](#)

LES ACTES DU WEBINAIRE DU 18 JUIN 2021 SUR LA DETTE

L'ASSOCIÉ FACE À LA DETTE

N° 13 - Par François-Xavier LUCAS

[Consulter le PDF](#)

LES ACTES DU WEBINAIRE DU 18 JUIN 2021 SUR LA DETTE

LA RÉGLEMENTATION DES NOUVEAUX TYPES DE PRODUITS FINANCIERS

N° 14 - Par Margot SÈVE

[Consulter le PDF](#)**L'entretien de la revue droit & affaires**

L'ENTRETIEN DE LA REVUE DROIT & AFFAIRES

ENTRETIEN AVEC MADAME CÉCILE MAYER-LÉVI - DIRECTEUR DE L'ACTIVITÉ DETTE PRIVÉE - TIKEHAU CAPITAL

N° 15 - Par Sébastien CACIANO

[Consulter le PDF](#)**Les variétés**

LES VARIÉTÉS

ENTREPRISES ET DROITS HUMAINS : DU MORCELLEMENT NATIONAL À L'HARMONISATION INTERNATIONALE DE LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE ?

N° 16 - Par Christelle COSLIN et Margaux RENARD

[Consulter le PDF](#)

LES VARIÉTÉS

LE NOUVEAU RÉGIME EUROPÉEN DES PLATEFORMES DE FINANCEMENT PARTICIPATIF (CROWDFUNDING), LE PAS VERS UNE RÉELLE HARMONISATION ?

N° 17 - Par Binta NDIAYE

[Consulter le PDF](#)

LES VARIÉTÉS

LA RÉUSSITE DULBO PAR SA CONCILIATION À L'INTÉRÊT SOCIAL DE LA CIBLE

N° 18 - Par Koutoka Yves KATELEWENA

[Consulter le PDF](#)

La Semaine Juridique - édition Générale (JCP G), n° 46 du 21 novembre 2022

Sommaire du numéro

La Semaine du droit



ÉDITO

Est-ce bien raisonnable ?

N° 1282 - Par Julia MINKOWSKI

LES ACTEURS | AVOCATS

Conférence nationale du grand serment

N° 1283 - Par Élise COZIC

LIBRES PROPOS | FIN DE VIE

Le médecin face aux directives « manifestement inappropriées » d'un patient en fin de vie

N° 1284 - Par Astrid MARAIS

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | PROCÉDURE CIVILE

Compétence du président du tribunal judiciaire saisi selon la procédure accélérée au fond pour statuer sur la demande d'equum curia d'un jugement gabonais

N° 1285 - Par Didier CHOLET

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | ENRICHISSEMENT SANS CAUSE

Illégalité de l'arrêté de péril et enrichissement sans cause

N° 1286 - Par Lucienne ERSTEIN

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | BAUX D'HABITATION

Locations de courtes durées et contravention aux règles du changement d'usage : d'utiles précisions sur les sanctions applicables au propriétaire et au gestionnaire

N° 1287

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | BAUX D'HABITATION

Demande en diminution de loyer : le délai court à compter de la demande faite au bailleur

N° 1288

CIVIL ET PROCÉDURE CIVILE | AVOCATS

Correspondance entre avocats produite en justice : rappel des limites de la confidentialité

N° 1289 - Par Stéphanie GRAYOT-DIRX

AFFAIRES | SOCIÉTÉS

Action sociale ut singuli : la société mal représentée n'est pas représentée

N° 1290 - Par Bruno DONDERO

AFFAIRES | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 10 au 16 novembre 2022

N° 1291

AFFAIRES | PACTE D'ACTIONNAIRE

Petite leçon de la Cour de cassation à propos d'un pacte d'actionnaire conclu par le salarié d'une société de gestion

N° 1292 - Par Sophie SCHILLER

AFFAIRES | SOCIÉTÉS

Affectio societatis et mise en oeuvre de l'article 1832-2 du Code civil

N° 1293 - Par Nicolas KILGUS

SOCIAL | ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Représentation équilibrée femmes-hommes lors des élections professionnelles : nouvelles précisions de la Cour de cassation

N° 1294

SOCIAL | NÉGOCIATION COLLECTIVE

Dialogue social dans les plateformes numériques : précisions sur le recours à une expertise

N° 1295

SOCIAL | INSPECTION DU TRAVAIL

Action de l'inspection du travail : bilan pour 2021, premières tendances pour 2022 et perspectives pour 2023

N° 1296

SOCIAL | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 10 au 16 novembre 2022

N° 1297

SOCIAL | COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

La modification en séance de l'ordre du jour du comité d'entreprise

N° 1298 - Par François DUQUESNE

PUBLIC ET FISCAL | JOURNAL OFFICIEL

Journal officiel du 10 au 16 novembre 2022

N° 1299

PUBLIC ET FISCAL | QPC

Quelles autorités compétentes pour consacrer le « droit de mourir dans la dignité » ?

N° 1300 - Par Anne-Laure YOUEHOVSKI SAGON

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | INTERDICTION DES TRAITEMENTS INHUMAINS ET DÉGRADANTS

Extradition et peine d'emprisonnement à perpétuité

N° 1301 - Par Béatrice PASTRE-BELDA

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | LIBERTÉ DE RELIGION

Du manquement des autorités internes à faire respecter la clause de neutralité religieuse imposée à une famille d'accueil

N° 1302 - Par Aurélia SCHAHMANECHE

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | PROTECTION DES DONNÉES

Une avancée dans le droit à l'oubli et son exercice à l'égard de fournisseurs de services électroniques

N° 1303 - Par Dominique BERLIN

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | CLAUSES ABUSIVES

Un copropriétaire doit être « partie » au contrat avec le syndic pour être protégé contre les clauses abusives

N° 1304 - Par Dominique BERLIN

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | FILIATION

Québec : tribulations de la triparentalité

N° 1305 - Par Joseph JEHL

INTERNATIONAL ET EUROPÉEN | CONFÉDÉRATION SUISSE

Suisse : éloge de la « diplomatie scientifique anticipatoire »

N° 1306 - Par Joseph JEHL

EN RÉGION | CRIMES ET DÉLITS

CBD au volant

N° 1307 - Par Adra ZOUHAL

EN RÉGION | PROCÉDURE CIVILE

Impossibilité de régulariser les défauts de la déclaration d'appel avec les mentions de l'annexe figurant en pièce jointe

N° 1308 - Par Christine BLONDEL-ANGEBAULT



La Semaine de la doctrine

L'ÉTUDE | CODIFICATION

Codifier à contretemps...

N° 1309 - Par Dominique BUREAU et Horatia MUIR WATT

LA CHRONIQUE | RESPONSABILITÉ CIVILE

Responsabilité civile

N° 1310 - Par Philippe STOFFEL-MUNCK , Cyril BLOCH et Jonas KNETSCH

LA CHRONIQUE | DROIT DES BIENS

Droit des biens

N° 1311 - Par Hugues PÉRINET-MARQUET

LA VIE DES IDÉES | ENVIRONNEMENT

Le contentieux climatique devant le juge judiciaire : des réponses encore attendues

N° 1312 - Par Emmanuelle BRUNELLE

LA VIE DES IDÉES | OUVRAGE

Code du numérique 2023

N° 1313

LA VIE DES IDÉES | OUVRAGE

Juger le 13-novembre - Une réponse démocratique à la barbarie

N° 1314



La Semaine du praticien

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | AVOCATS

Circulaire de présentation de la réforme de la discipline des avocats

N° 1315

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES | PROFESSIONS JURIDIQUES ET JUDICIAIRES

Réforme de la déontologie et de la discipline des officiers ministériels : la circulaire est publiée

N° 1316

La Semaine Juridique - Entreprise et affaires (JCP E), n° 46 du 17 novembre 2022

Sommaire du numéro

Échos de la pratique



CONCURRENCE

3 QUESTIONS - Nouveau règlement sur les restrictions verticales : défis et opportunités pour la franchise

N° 935 - Par Nicolas FERRIER et Agnès PARENT

[Consulter le PDF](#)

DONNÉES

CEPD : une « liste de souhaits » pour harmoniser l'application du RGPD et une déclaration sur l'euro numérique

N° 936

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

Regards croisés sur la qualité de la législation fiscale

N° 937

[Consulter le PDF](#)

BIBLIOGRAPHIE

Vers une autorégulation de l'éthique des activités économiques

N° 938

[Consulter le PDF](#)

DONNÉES CHIFFRÉES

L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2021

N° 939

[Consulter le PDF](#)

Actualités



AFFAIRES | AIDE D'ÉTAT

Aides d'État : la Commission prolonge et modifie l'encadrement temporaire de crise

N° 940

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | AIDE D'ÉTAT

Encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation

N° 941

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | COMPTABILITÉ

Sociétés cotées : arrêté des comptes 2022 et travaux de revue des états financiers

N° 942

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE

Instances dirigeantes : déclaration des écarts de représentation femmes-hommes sur un site dédié

N° 943

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE

Exigences prudentielles : le règlement CRR est complété par plusieurs nouveaux textes

N° 944

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Contestation de créance : le juge-commissaire demeure seul compétent pour statuer sur la régularité de la déclaration de créance et l'admission ou le rejet de la créance

N° 945

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Compétence du juge-commissaire : la revendication des biens mobiliers doit concerner un droit de propriété né antérieurement à l'ouverture de la procédure collective

N° 946

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

Ordre de bourse : un établissement financier peut rejeter un ordre considéré comme « aberrant »

N° 947

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

Surveillance prudentielle : l'ESMA intègre les informations ESG dans ses priorités stratégiques

N° 948

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | MARCHÉ FINANCIER

Financement participatif : la Commission publie plusieurs règlements de complément

N° 949

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | NUMÉRIQUE

Digitalisation des activités du financement du commerce international : le Gouvernement charge Paris Europlace de poursuivre sa réflexion

N° 950

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROCÉDURE PÉNALE

Le refus de communiquer le code de déverrouillage d'un téléphone portable peut constituer un délit

N° 951

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Conflit d'intérêts entre la société et son représentant légal : la société ne peut être régulièrement représentée que par un mandataire ad hoc

N° 952

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Validité d'une clause statutaire d'exclusion pour justes motifs d'une société à capital variable

N° 953

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Groupe de sociétés et principe d'autonomie des filiales dans l'exécution des contrats : exception fondée sur l'apparence

N° 954

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ

Retrait d'associé : erreur grossière de l'expert évaluateur

N° 955

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | CONTENTIEUX

Action de l'inspection du travail : bilan et perspectives

N° 956

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | PROTECTION SOCIALE

Covid-19 : personnes vulnérables présentant un risque avéré de développer une forme grave

N° 957

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | SYNDICAT

Représentation équilibrée femmes-hommes lors des élections professionnelles : précisions

N° 958

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | FISCALITÉ DES ENTREPRISES

Cession de titres attribués gratuitement à la suite d'une augmentation de capital par incorporation de réserves : détermination du régime d'imposition

N° 959

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

Même en cas de schéma de fraude à la TVA, un État ne peut déroger aux règles de territorialité des prestations de services

N° 960

[Consulter le PDF](#)

Études et commentaires



AFFAIRES | ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ

Sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires des entreprises

N° 1370 - Par Philippe PÉTEL et Adrien TEHRANI

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Statuts de SAS et acte extra-statutaire contraire : un peu d'ordre !

N° 1371 - Par Bruno DONDERO

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | DROIT DES AFFAIRES

Société par actions simplifiée - Dirigeant - Révocation - Nomination d'un mandataire ad hoc

N° 1372

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | PROTECTION DU CONSOMMATEUR

Retour sur l'office du juge en droit de la consommation : l'abandon du pouvoir régulateur du juge ?

N° 1373 - Par Éric BAZIN

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | CONTRAT DE PRÊT

Nouvelles précisions de la CJUE concernant le régime des clauses abusives relevées dans les prêts en devise

N° 1374 - Par Jérôme LASSERRE CAPDEVILLE

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | DROIT DES AFFAIRES

Cautionnement - Disproportion - Appréciation

N° 1375

[Consulter le PDF](#)

AFFAIRES | DROIT DES CONTRATS/BAIL COMMERCIAL

Les dettes de loyers commerciaux en période Covid-19 : à propos d'une jurisprudence de crise

N° 1376 - Par Olivier DESHAYES , Thomas GENICON et Yves-Marie LAITHIER

[Consulter le PDF](#)

SOCIAL | COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

Fonctionnement du comité social et économique : l'ordre du jour, l'embuscade et la loyauté

N° 1377 - Par Frédéric LECLERCQ

[Consulter le PDF](#)

FISCAL | COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

Calcul de la CFE

N° 1378 - Par Jean-Luc PIERRE

[Consulter le PDF](#)

À la une

La construction progressive et discutable du fait justificatif relatif à la liberté d'expression par la Cour de cassation

étude par Aurélie CAPPELLO

La Cour de cassation semble, depuis quelques années, consacrer un nouveau fait justificatif : la personne ayant commis une infraction dans le cadre de l'exercice de sa liberté d'expression peut ne pas être pénallement responsable.



© Jo Panuwat D

Actualité

Réforme de la police judiciaire : les dangers du projet, selon François Molins

focus

Technique

Le pacte Dutreil et la transmission de l'entreprise sociétaire

étude par Hervé ZAPF

Jurisprudence

La réforme Belloubet de la procédure civile devant le Conseil d'État : beaucoup de bruit pour... si peu

note par Noémie REICHLING
sous CE, 22 sept. 2022

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• **Jehan-Denis BARBIER**

Avocat au barreau de Paris, cabinet Barbier-Associés

• **Charles-Édouard BRAULT**

Avocat au barreau de Paris, cabinet Brault & Associés

• **André JACQUIN**

Avocat au barreau de Paris, cabinet Jacquin-Maruani Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Romain AUBESSARD, Sabine CHASTAGNIER, Rémy CONSEIL, Olivier JACQUIN et Morgane OJALVO DÉNIEL



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lexenso.fr
Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lexenso.fr

Publicité : benoit.favre@lexenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2022
* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 540,11 € TTC
Recueils + table seuls : 525,82 € TTC
Journal, recueil + table : 723,89 €
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 609 €
Journal, recueil + table : 819 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LexensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lexenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2021, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lexenso.fr

Actualité

GPL442p0 ■ Réforme de la police judiciaire : les dangers du projet, selon François Molins	3
GPL442o9 ■ Publication de la circulaire sur la discipline des avocats	5
GPL442j3 ■ La cour d'appel d'Aix-en-Provence juge « Justice en France » entretien avec Renaud LE BRETON DE VANNOISE et Marie-Suzanne LE QUÉAU	6

Doctrine

GPL442n1 ■ La construction progressive et discutable du fait justificatif relatif à la liberté d'expression par la Cour de cassation étude par Aurélie CAPPELLO	8
---	---

Technique

GPL442k8 ■ Le pacte Dutreil et la transmission de l'entreprise sociétaire étude par Hervé ZAPF	12
---	----

Jurisprudence

GPL442o5 ■ La réforme <i>Belloubet</i> de la procédure civile devant le Conseil d'État : beaucoup de bruit pour... si peu note par Noémie REICHLING sous CE, 22 sept. 2022	15
GPL442n2 ■ La Commission nationale des accidents médicaux dans les coulisses de l'arrêt note par Gérard MÉMETEAU sous Cass. 1 ^{re} civ., 5 oct. 2022	19
GPL442b0 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD	23
GPL442o4 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC	29
GPL442e6 ■ Chronique de jurisprudence de droit de la presse par François FOURMENT et Philippe PIOT https://lex.so/GPL442e6	BL

Aux marches du Palais

Portrait

GPL442l5 ■ Adeline Tillier, bâtonnière de Roanne	32
--	----

Gazette Spécialisée

DROIT DES BAUX COMMERCIAUX	33
Sous la responsabilité scientifique de Jehan-Denis BARBIER, Charles-Édouard BRAULT et André JACQUIN	

Gazette du Palais

22 NOVEMBRE 2022

142^e ANNÉE · N° 38

· HEBDOMADAIRE ·

À la une

La prostitution juvénile : l'État, le juge et la société face à leur devoir

étude par Younes BERNAND

Confrontée au fléau de la prostitution des enfants, l'action du droit en général et de la justice des mineurs en particulier doit prévenir, nommer et protéger.



© Orlando Florin Rosu

Actualité

Formation des avocats : un décret au 1^{er} trimestre 2023

focus

Technique

Le Conseil national de la médiation : première présentation

note par Romain CARAYOL
sous D. n° 2022-1353, 25 oct. 2022

Jurisprudence

Conservation et exploitation des données électroniques dans l'enquête et l'instruction / droit de l'Union européenne

note par Rodolphe MÉSA
sous Cass. crim., 25 oct. 2022

Gazette Spécialisée

DROIT DES ASSURANCES

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

- David NOGUÉRO

Professeur à l'université Paris Cité (IDS - UMR-INSERM 1145)

- Xavier LEDUCQ

Avocat au barreau de Paris, cabinet CRTD & Associés

AVEC LA PARTICIPATION DE

Caroline CERVEAU-COLLIARD, Michel EHRENFIELD, Philippe GIRAUDEL et Bélinda WALTZ-TERACOL



Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

P-DG, Directeur de la publication : Bruno Vergé
Directrice générale déléguée : Emmanuelle Filiberti
Présidente du Conseil scientifique :
Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck
et Samuel Seroc
Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville
Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :
Tél. : 01 40 93 40 00
Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :
Tél. : 01 40 93 40 40
Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr
Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2022
* Prix TTC au n° : 20 €
+ frais de port
* Abonnement France (un an) :
Journal seul : 540,11 € TTC
Recueils + table seuls : 525,82 € TTC
Journal, recueil + table : 723,89 €
* Abonnement étranger (un an) :
Journal seul : 609 €
Journal, recueil + table : 819 €

Internet : gazette-du-palais.fr
Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0523 T 83097
ISSN 0242-6331
Dépôt légal à parution
Imprimé par Dupliprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,
53101 Mayenne CEDEX
sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres
recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),
issus de forêts gérées durablement ;
impact gaz à effet de serre
pour un exemplaire : 689 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris).
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon
suivante : GPL 7 déc. 2021, n° GPL430b0.
Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant
unique permettant de retrouver directement l'article
via un moteur de recherche ou sur www.labase-lextenso.fr

Actualité

GPL442x6 ■ Formation des avocats : un décret au 1 ^{er} trimestre 2023	3
GPL442y3 ■ Harcèlement et discrimination : le poids du silence	5
GPL442s9 ■ Chiens d'assistance judiciaire : gadgets à poil ou aide thérapeutique ?	7
GPL442s7 ■ « La profession d'avocat est représentée par un CNB dont les ordinaux n'aiment pas la prééminence » entretien avec Pascal EYDOUX	8

Doctrine

GPL442o6 ■ La prostitution juvénile : l'État, le juge et la société face à leur devoir étude par Younes BERNAND	10
--	----

Technique

GPL442u5 ■ Le Conseil national de la médiation : première présentation note par Romain CARAYOL sous D. n° 2022-1353, 25 oct. 2022	14
--	----

Jurisprudence

GPL442r2 ■ Conservation et exploitation des données électroniques dans l'enquête et l'instruction / droit de l'Union européenne note par Rodolphe MESA sous Cass. crim., 25 oct. 2022	16
--	----

GPL442u9 ■ La validité des clauses de <i>bad leaver</i> aux prises avec le droit commun des contrats note par Maxime CORMIER sous Cass. com., 21 sept. 2022	20
--	----

GPL442r5 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation par Catherine BERLAUD	24
---	----

GPL442o7 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État par Nathalie FINCK et Samuel SEROC	30
--	----

GPL442e4 ■ Chronique de jurisprudence des procédures civiles d'exécution par Claude BRENNER et Jean-Jacques ANSAULT https://lex.so/GPL442e4	
--	--



Gazette Spécialisée

DROIT DES ASSURANCES

Sous la responsabilité scientifique de
David NOGUÉRO et Xavier LEDUCQ

Avec la participation de
Caroline CERVEAU-COLLIARD, Michel EHRENFIELD, Philippe GIRAUDEL
et Béatrice WALTZ-TERACOL

33

Petites affiches

DOCTRINE

Successions : quel est le rôle du notaire, en amont du juge, en cas de discorde sur un bien immeuble indivis ?

Didier Arlie

Mineurs : proposition d'un dispositif de lutte contre les risques d'internet

Tifany Labatut

La clause de non-concurrence en 6 questions

Margaux Chavane et Manon Lamotte

JURISPRUDENCE

Responsabilité des experts-comptables (et des notaires) : lien causal et prescription, illustrations fiscales récentes (Cass. com., 15 juin 2022, n° 19-17196 ; Cass. 1^{re} civ., 29 juin 2022, n° 21-10720)

Jean-François Barbièri

Diffusion de l'identité ou de l'image d'une victime d'atteinte sexuelle : de sérieuses difficultés dans l'interprétation de la notion de victime ? (Cass. crim., 10 août 2022, n° 22-81057, PB)

Benoît Auroy

SOMMAIRE

LPA n° 11 • Novembre 2022

DOCTRINE

LPA201x1 Successions : quel est le rôle du notaire, en amont du juge, en cas de discorde sur un bien immeuble indivis ?

PAGE 4

Didier Arlie

Dans le cadre d'une succession, les indivisaires peuvent se retrouver en opposition quant à la valeur et au sort d'un bien immeuble. Il n'est pas souhaitable que ce conflit arrive au contentieux afin de préserver l'intérêt des familles. En amont du juge, les chances d'aboutir à une solution amiable sont réelles. La fonction notariale, telle qu'elle est conçue, légitime le notaire auprès duquel la succession a été ouverte à accompagner les indivisaires pour faire émerger en toute impartialité un consensus sur le prix du bien ou une solution de compromis combinant leurs projets.

LPA201x0 Mineurs : proposition d'un dispositif de lutte contre les risques d'internet

PAGE 12

Tifany Labatut

Aujourd'hui, « surfer » sur le Net fait partie intégrante de notre quotidien. Cela n'a rien d'étonnant, car cet outil offre de nombreux avantages (échanges d'informations, communication, e-Commerce, etc.). Toutefois, encore faut-il savoir le maîtriser ! Si tel n'est pas le cas, internet peut également être source de dangers (vols de données personnelles, accès à des contenus illicites, etc.). C'est notamment le cas pour les mineurs. Les enfants sont vulnérables et n'ont pas le recul nécessaire pour appréhender internet dans sa globalité. C'est pourquoi, il convient de les protéger. Se pose alors la question de la réglementation en vigueur en ce domaine : les outils juridiques visant la protection des mineurs sur internet sont-ils à même de prévenir, de contrôler et de mettre un terme à ces dangers ? Le cadre juridique actuel laisse-t-il subsister des failles ? Dans cette hypothèse, serait-il possible de proposer de nouveaux outils destinés à les résorber ? L'objet de la présente étude sera de répondre à l'ensemble de ces questions.

LPA201w7 Zoom sur les difficultés liées aux « vieux » PEL

PAGE 20

Jérôme Lasserre Capdeville

L'épargne réglementée occupe une place particulière dans l'épargne des Français. Avec un encours global de près de 834 milliards d'euros, elle constitue l'un des éléments principaux de la stratégie d'épargne de la quasi-totalité des ménages. Pour autant, tous les produits proposés n'échappent pas à la controverse. Ainsi, par un rapport rendu public le 5 septembre 2022, la Cour des comptes recommande de réfléchir à un moyen de diminuer la rémunération des PEL ouverts avant mars 2011, qui rapportent 3,15 % net en moyenne, taux fixe garanti à vie. Des pistes sont alors envisagées par la Cour ; observons-les.

LPA201w6 Le fonctionnement des classes de parties affectées

PAGE 23

Jacques Ranchin

L'introduction de classes de parties affectées constitue l'une des innovations de la dernière réforme des procédures d'insolvabilité. Cette nouvelle institution, obligatoire au-delà de certains seuils, remodèle substantiellement le traitement collectif des créanciers dans le cadre du plan. L'objet de cet article est de décrire son fonctionnement aux différents stades de la procédure, ainsi que d'exposer les recours qui lui sont ouverts.

LPA201w4 L'interdiction des produits issus du travail forcé : un nouveau pan de la RSE

PAGE 31

Olivier Buisine

Vingt-huit millions de personnes sont victimes de travail forcé dans le monde selon l'Organisation internationale du travail (OIT). L'Union européenne souhaite interdire les produits issus du travail forcé. Le recours au travail décent et le contrôle qualitatif des importations constituent un pan émergent de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et un nouvel enjeu à venir pour les entreprises européennes.

LPA201w2 Le « droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » élevé au rang de liberté fondamentale

PAGE 34

Sébastien Avallone

L'article 1^{er} de la Charte de l'environnement est consacré en tant que liberté fondamentale par le Conseil d'État. Conséquemment, le « droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé » est élevé au rang des libertés susceptibles d'être invoquées au soutien d'un référendum fondé sur les dispositions de l'article L. 521-2 du Code de justice administrative (CJA).

LPA201w0 Comment procéder au déblocage exceptionnel de l'épargne salariale ?

PAGE 37

Aliénor Chalot-Vanoli et Louis Chauvet

La loi du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat, publiée au Journal officiel le 17 août dernier, modifie plusieurs points en droit du travail et droit de la sécurité sociale dans l'objectif d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés. Parmi ces mesures, est instauré un dispositif de déblocage exceptionnel de l'épargne salariale, à actionner par les salariés avant le 31 décembre 2022.

LPA201v7 La clause de non-concurrence en 6 questions

PAGE 39

Margaux Chavane et Manon Lamotte

Dans un contexte de forte tension sur le marché du travail et des difficultés croissantes de recrutement rencontrées par certaines entreprises, le recours à la clause de non-concurrence dans les contrats de travail peut s'avérer un outil de rétention et de protection efficace. Il n'en demeure pas moins que, pour limiter les abus, sa rédaction et sa mise en œuvre sont soumises à des conditions de validité strictes.

JURISPRUDENCE

LPA201w9 Préjudice d'anxiété, encore un reflux

PAGE 41

Marc Richevaux

Cass. soc., 13 oct. 2021, n° 20-16584, FS-B

Des salariés exposés au benzène, produit dangereux et cancérogène, se sont vus refuser l'indemnisation de leur préjudice d'anxiété au motif qu'ils n'apportaient pas de preuve suffisante et suffisamment individualisée de leur angoisse.

LPA201w8 Condamnation à des dommages et intérêts pour abus de position dominante

PAGE 48

Pierre Arhel

CA Paris, 5-4, 23 févr. 2022, n° 19/19239

Dans l'affaire Amaury, la cour d'appel de Paris reconnaît l'existence d'un préjudice moral résultant d'un abus de position dominante.

LPA201w5 Responsabilité des experts-comptables (et des notaires) : lien causal et prescription, illustrations fiscales récentes

PAGE 49

Jean-François Barbièri

Cass. com., 15 juin 2022, n° 19-17196 – Cass. 1^{re} civ., 29 juin 2022, n° 21-10720

N'est pas réparable le préjudice qu'un dirigeant social aurait subi en raison d'un redressement fiscal que ce dirigeant imputait à l'erreur d'écriture commise par l'expert-comptable de sa société, dès lors qu'il ressort des constatations et appréciations des juges du fond que les choix du dirigeant étaient la cause exclusive du préjudice qu'il alléguait (1^{er} arrêt).

Le délai quinquennal de prescription de l'action en responsabilité contre un expert-comptable et un notaire, aux fautes desquels un client imputait le redressement fiscal qui lui avait été appliqué, ne part pas de la réception par lui de la lettre l'informant du redressement, mais de la date de la décision par laquelle la juridiction administrative a rejeté définitivement le recours contentieux qu'avait exercé le client (2^e arrêt).

LPA201w3 Diffusion de l'identité ou de l'image d'une victime d'atteinte sexuelle : de sérieuses difficultés dans l'interprétation de la notion de victime ?

PAGE 52

Benoît Auroy

Cass. crim., 10 août 2022, n° 22-81057, PB (QPC - Non-lieu à renvoi au Conseil constitutionnel)
L'article 39 quinque de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse incrimine la diffusion de l'image ou de renseignements relatifs à l'identité d'une victime d'atteinte sexuelle sans son autorisation. Sont rejetées deux QPC qui invoquaient le manque de précisions de la notion de victime et une atteinte disproportionnée à la liberté d'expression.

LPA201w1 Consentement au mariage et conflit de lois : l'extension du domaine matériel et temporel de l'article 202-1 du Code civil

PAGE 55

Benjamin Mathieu

Cass. 1^{re} civ., 18 mai 2022, n° 21-11106

La Cour de cassation affirme avec force l'application de l'article 202-1, alinéa 1^{er}, seconde phrase, du Code civil à un mariage conclu à l'étranger entre époux de nationalité étrangère, avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 qui l'avait insérée dans le droit positif.

LPA201v9 Pratiques anticoncurrentielles visant à retarder le développement de médicaments génériques

PAGE 59

Pierre Arhel

Cass. com., 1^{er} juin 2022, n° 19-20999

La Cour de cassation confirme la condamnation du laboratoire pharmaceutique Janssen-Cilag pour avoir abusé de sa position dominante en intervenant sans fondement auprès des autorités nationales de santé et en diffusant un discours dénigrant dans le but de retarder le développement de médicaments génériques.

Pour soumettre un article à la rédaction, merci d'adresser votre fichier à l'adresse suivante :
redaction@lexenso.fr